



UNSA - Union Régionale Lorraine
Gare de Metz - Porte F
Place du Général de Gaulle - 57000 METZ
☎ 03 87 62 67 64 // 📠 09 79 94 30 82 // sncf : 772 992
e-mail : unsa-cheminots.metz@wanadoo.fr

UNSA - Union Régionale Lille
25, boulevard JB Lebas – 59000 LILLE
☎ 03 59 01 69 17 // 📠 03 20 53 29 92 // sncf : 220 917
e-mail : ur.lille@unsa-cheminots.org

CE FRET du 21 février 2013

Bulletin n°107 – février 2013.

Lors de ce CE la SNCF présentait un document comparatif entre la Convention Collective Fret et le RH 254 appliqué aux personnels contractuel.

Suite à l'information donnée par la Présidente au CE du 31 janvier sur l'amende de 60,9 millions d'Euros, l'entreprise nous a remis un document d'information complémentaire.

La commission Budget, présidée par l'UNSA, a également présenté les prévisions budgétaires 2013 du CE FRET.

Délégation UNSA :

Xavier Lemaire, Dominique Beutin, Sophie Girard, Alain Paté, Laurent Doublet, Philippe Gobet (RS),

Direction :

Présidence : Sylvie Charles (Directrice FRET SNCF), Jean Marc Longequeue (Directeur adjoint), Georges Ichkanian (DRH EPIC et Pôle TFM)

L'essentiel :

Intervention de la Présidente suite à la Déclaration UNSA:

La Présidente est revenue sur les drames, suicides ou accident graves qui ont frappés les cheminots. Ces tragédies sont pratiquement toujours multicanaux. Néanmoins, une part liée au milieu professionnel existe. La Direction de l'entreprise en a conscience. Elle procède actuellement à un cadrage des méthodes nécessaires pour endiguer ce risque. L'impact de la vie professionnelle est plus lié au sens du travail, à l'évolution de celui-ci qu'à la charge proprement dite.

La Président adhère au constat de l'UNSA. Les paroles et les présentations de document ne suffisent pas pour gérer un tel dossier. Il faudra des actes concrets pour limiter au maximum les risques liés au milieu professionnel.

L'UNSA prend acte de la volonté de la Direction et sera très attentive aux démarches concrètes de l'entreprise notamment à travers le fonctionnement des CHSCT.

Dossier du 4^{ème} paquet ferroviaire et préconisation de la commission Européenne:

Le parlement devant lequel vont être présentés les préconisations de la Commission devra avoir un regard au travers de ce qui se passe dans le Fret ferroviaire. La concurrence intra modale n'a pas généré de volumes supplémentaires transportés par fer. L'équilibre économique en termes d'exploitation est atteignable. L'ensemble des équipes de FRET SNCF travaille en ce sens et les agents dépensent beaucoup d'énergie pour faire vivre FRET SNCF. La concurrence routière est un élément impactant l'évolution économique de FRET SNCF, mais ce n'est pas le seul. D'autres éléments d'ordre techniques et financier défavorisent le fer :

- Modalité de fonctionnement des plans de transport (retours à vide par exemple),
- Evolution de l'informatique embarquée,
- Règles restrictives de compositions des trains,
- Poids de la dette malgré l'adossement à l'EPIC.

L'UNSA a toujours déploré le manque d'objectivité de la Commission Européenne dans le domaine des transports. Le dumping routier s'est accentué depuis la libéralisation du cabotage et l'ouverture aux pays de l'est. Les entreprises routières françaises s'adaptent en baissant les prix. L'UNSA constate que son analyse de l'ouverture à la concurrence est parfois partagée par l'entreprise. L'UNSA est également consciente de l'implication particulièrement importante des agents pour faire tourner FRET SNCF

Concernant les évolutions technologiques, le manque d'investissement dans le domaine du Fret Ferroviaire est soulevé par l'UNSA depuis de nombreuses années. Les études sur les outils de production, de suivi des wagons, la composition des trains ont stagné. A contrario, le transport routier s'est ouvert aux 40 Tonnes puis au 44 Tonnes, soit un gain de productivité de 15% depuis les 38 tonnes. A titre de comparaison la charge D n'a généré que de 13% avec de nombreuses restrictions en termes d'exploitation.

En réponse à l'évocation de l'amende de 60.9 millions pesant sur la SNCF pour pratique anticoncurrentielles, l'entreprise nous a présenté un document et la Présidente a apporté les éléments suivants pour justifier les recours engagés:

- La SNCF en tant qu'exploitant principal avait des obligations vis à vis de la concurrence,
- La fuite du savoir faire, notamment par les retraités de l'entreprise est un fait,
- De nombreuses décisions de l'Autorité de la concurrence sont juridiquement contestables,
- Les griefs économiques sont également contestables, l'autorité a fait preuve d'innovation juridique dans ce domaine,
- La SNCF au vu des éléments retenus se devait de contester la décision,
- Une non contestation ouvrait la porte à des demandes de dédommagement par la concurrence,

La SNCF a fait appel de la décision. Le recours est fait près la Cour d'Appel de PARIS. L'instruction de l'appel durera entre 12 et 18 mois. Quelle que soit l'issue de la procédure, elle génèrera obligatoirement de nouveaux échanges avec l'autorité de la concurrence.

L'UNSA estime que l'entreprise s'est souvent trouvée, comme exploitant principal de nombreux sites, en situation d'assistance de la concurrence. La fuite du savoir faire des Cheminots vers la concurrence est une réalité non contestable et la SNCF est peu protégée en ce domaine. De plus la percée des concurrents, le déséquilibre des statuts sociaux est loin d'avantager la SNCF. Dans ces conditions l'UNSA prend acte de la décision de la SNCF. Affaire à suivre !

Dossier des CHSCT :

L'entreprise a confirmé le lancement du processus de refonte des CHSCT. L'accord proposé de reconduction en l'état n'ayant pas été signé par la CFDT. L'ensemble des périmètres des CHSCT va être revu par l'entreprise. Cette dernière tiendra compte des dernières restructurations et suppressions d'unités.

Pour l'UNSA, la conséquence est quasi certaine : Une baisse du nombre et des moyens est à craindre. L'entreprise a proposé un calendrier de travail : Premières réunions le 07 et 10 mars.

Rémunération des personnels contractuels :

L'entreprise a présenté un dossier de comparaison entre les rémunérations des personnels contractuels de Fret SNCF (RH 0254) et les rémunérations de la convention collective fret. Cette comparaison a pour but, selon l'entreprise, de se mettre en règle avec l'accord de branche. La comparaison consiste à s'assurer qu'aucun personnel contractuel n'est rémunéré sous la valeur de grille de son emploi type (équivalent SNCF > emploi père).

Bien que le calendrier de la convention impose cette comparaison avant le 1 avril 2013, l'UNSA estime cette comparaison prématurée en pleine négociation sur le cadre social harmonisé. L'UNSA a émis des réserves car ce genre de comparaison peut tirer les rémunérations des nouveaux embauchés vers le bas. L'UNSA a rappelé que les embauches à statut limitent bien sur ce risque.

Quelques chiffres de FRET SNCF :

- Chiffre d'affaire 964 millions d'euros (stabilisation sur l'année glissante mais en recul de 9.4% sur 2012)
- Effectifs : 8694 agents fin janvier 2013, 9922 fin janvier 2012 soit 1228 suppressions d'emplois (1400 prévues) ;
- Locomotives engagées >> 914 fin janvier 2013, 940 fin décembre soit une baisse de 4%.

(L'UNSA constate corrélativement une hausse des trains en attente de reprise. La pression économique consistant à garer de nombreuses locomotives ne doit pas conduire à une dégradation de la production).

Prochaine Réunion du CE FRET le 28 mars 2013.

1. Dates des Heures Information Syndicales (HIS) à WOIPPY en 2013
de 13h30 à 14h30 (au bungalow bâtiment central, à confirmer)

**lundi 4 février
lundi 8 avril
lundi 3 juin
lundi 2 septembre
lundi 7 octobre
lundi 2 décembre**

A noter que la Direction n'a plus prévu d'HIS sur les sites de Blainville et Thionville. En conséquence, tous les agents des sites de la zone diffuse peuvent prétendre à la journée AH puisque ne pouvant se rendre aux HIS.

En cas de difficulté d'obtention de l'AH, interpellez vos délégués UNSA.

2. Périodes en 2013 pendant lesquelles les congés pris ouvrent droit au paiement de l'indemnité

- du 07 janvier au 16 février
- du 18 mars au 13 avril
- du 13 mai au 03 juillet
- du 04 septembre au 21 décembre

Adhérents QUALIFICATION	Cotisations annuelles	Réduction	Coût annuel	Coût mensuel
	Euros	d'impôt (66%)	réel après réduc.	réel après réduc.
A/B - TA	89,00 €	58,74 €	30,26 €	2,52 €
C - TB 1	93,00 €	61,38 €	31,62 €	2,64 €
D 1 - TB 2	98,00 €	64,68 €	33,32 €	2,78 €
D 2 - TB 3	108,00 €	71,28 €	36,72 €	3,06 €
E 1	108,00 €	71,28 €	36,72 €	3,06 €
E 2	121,00 €	79,86 €	41,14 €	3,43 €
F 1	134,00 €	88,44 €	45,56 €	3,80 €
F 2	150,00 €	99,00 €	51,00 €	4,25 €
G 1	160,00 €	105,60 €	54,40 €	4,53 €
G 2	173,00 €	114,18 €	58,82 €	4,90 €
H 1	185,00 €	122,10 €	62,90 €	5,24 €
H 2	197,00 €	130,02 €	66,98 €	5,58 €
CS	210,00 €	138,60 €	71,40 €	5,95 €
Contractuels				
Exécution	89,00 €	58,74 €	30,26 €	2,52 €
Maîtrise	108,00 €	71,28 €	36,72 €	3,06 €
Cadres	134,00 €	88,44 €	45,56 €	3,80 €
Alternants	42,00 €	27,72 €	14,28 €	1,19 €
Retraités	42,00 €	27,72 €	14,28 €	1,19 €
Veuves et Veufs	20,00 €	13,20 €	6,80 €	0,57 €

COTISATIONS 2013

Si vous voulez adhérer, renvoyez le bulletin ci-après, à :
UNSA/ Cheminots - M. Le Secrétaire Régional - Union Régionale
(Adresse en entête)

Réduction de 66 % sur impôts et adhésion à l'ADEIC (Association de Défense d'Education et d'Information du Consommateur)

Bulletin d'Adhésion

NOM.....Prénom.....

Fonction.....Grade.....Qualification.....Niveau

Adresse domiciliaire

.....

EtablissementN° CP

Téléphone Service Téléphone Portable

Adresse EMail (perso ou SNCF)

A.....le.....Signature.....